Geneviève Aubry s'exprime où elle peut

Autor(en): **Ruffy, Victor**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 835

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023074

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Geneviève Aubry s'exprime où elle peut

(*vr*) Madame Geneviève Aubry n'a vraiment pas de chance. Dans une rubrique intitulée "sous la coupole fédérale", la Conseillère nationale radicale bernoise concluait son paragraphe consacré au débat de Tchernobyl de la session de juin de la manière suivante :

...Devant ce mur de lamentations et ce manque d'unité de philosophie, on reparlera de Tchernobyl dans une quatrième semaine de session, soit en octobre. D'ici là, les esprits s'étant un peu calmés, les experts auront eu l'occasion de faire des propositions concrètes qu'il sera possible de discuter. Les vacances auront effacé l'ombre de Tchernobyl qui a plané sur tous les débats de la session d'été.

Or, durant l'été, les Soviétiques se sont rendus à Vienne pour dire notamment que plusieurs milliers d'Ukrainiens doivent s'attendre à mourir d'un cancer durant ces prochaines années suite à l'accident de la centrale. Loin d'être effacée, l'ombre de Tchernobyl continue de planer désormais sournoisement. Chez nous, malgré les beaux jours, Gösgen et Mühleberg se sont mises à "péclotter" un peu.

Le lecteur qui croirait reconnaître dans ces lignes extraites et citées la phraséologie de *L'Atout* se trompe. Ce texte a été publié dans le très sérieux *Bulletin des médecins suisses* du 10 septembre. M. Carlo Grassi, docteur en médecine honoris causa qui, comme on le sait, appuie plus ou moins le nouveau parti de Valentin Oehen en est le rédacteur responsable.

On trouve encore dans le Comité de surveillance (par quoi on doit entendre surveillance du sérieux des articles), le Dr L. Fierz. Ce dernier n'est pas encore très connu parmi les parlementaires mais il ne tardera certainement pas à se tailler une réputation tant ses engagements contrastent avec ceux de Madame Leni Robert à qui il a succédé. Il appartient donc au parti des Verts ; mais peut-être M. Fierz est-il le représentant d'un nouveau courant verdoyant ?

En tout cas, on aura vu sous la Coupole, dans le débat consacré aux rentes pour handicapés, que ce plutôt jeune médecin, dans un développement dont la logique nous a échappé, n'a pas hésité à préconiser les solutions fortes, entendez celles qui remettent en cause les rentes acquises de certains handicapés lourds et qui auraient permis de diminuer les dépenses prévues de 53 millions.

Quant à Madame Geneviève Aubry, elle verra sa souffrance abrégée dans la mesure où, pour elle, la dispute sur le nucléaire est un faux débat. Son groupe et beaucoup d'autres n'ont pas jugé le moment favorable à une vraie session extraordinaire consacrée à Tchernobyl. Juste un jour et demi, éventuellement deux, ont été jugés suffisants, en prolongation de la dernière semaine au moment où les parlementaires sont plutôt fatigués et durant lesquels le droit à la parole sera malmené,

Les faits sont cependant têtus et la radioactivité a une durée de vie longue, parfois très longue.

Foot de dessous de table

(*ag*) Bonne émission de "Temps présent" sur les finances des clubs suisses de football et les salaires avoués ou inavoués des joueurs du haut de gamme.

Les enquêteurs disposaient d'un levier efficace : les jugements du tribunal arbitral de la Ligue suisse sur le montant des transferts. Or ces décisions reposent sur des critères précis, notamment le salaire touché dans le club que quitte le joueur et celui qu'il touchera chez son nouvel employeur. Le plus coûteux transfert enregistré est de 560'000 fr. A partir de ce chiffre, on peut calculer, par quelques règles de trois simples, le nouveau contrat.

Donc, au sommet de la pyramide, des revenus (salaire de base, primes, avantages en nature) de l'ordre de 500'000 fr. annuels et nets. Il faut monter très, très haut dans la hiérarchie bancaire ou industrielle pour trouver des revenus comparables.

Les vedettes du football, éphémères, font jouer la loi de l'offre et de la demande que ne règle aucun accord de modération passé entre les clubs. On ne saurait reprocher aux joueurs de profiter de l'offre du marché. Par définition les vedettes sont un produit rare. Mais précisément on peut s'étonner qu'en matière de football, on traite comme des "vedettes" des joueurs qui manifestement font preuve d'un talent qui n'a rien d'exceptionnel.

L'émission prit tout son intérêt - comme un aveu lorsque le non-dit implicite devient explicite et formulé - au moment où M. Luisier, président du F.C. Sion et patron du *Nouvelliste*, admit que la pratique des dessous de table était courante. Cette pratique signifie évidemment soustraction fiscale de la part du joueur et complicité des responsables du club, présentation de comptes et de bilans incomplets, etc ... Certes, chacun pouvait subodorer ces procédés. Mais désormais une référence est à disposition. Elle est de première main.

Comment ne pas se souvenir des malheurs du FC Saint-Etienne ? La déconfiture du club avait, lors de l'instruction pénale, mis en évidence d'assez mirobolants dessous de table. Et les vedettes, dont quelques-unes méritaient ce titre, avaient dû répondre à la convocation du magistrat instructeur, y compris Platini soi-même.

Et en Suisse applique-t-on le droit ? A partir du moment où l'aveu est public (quoi de plus public qu'une émission télévisée de grande écoute ?) l'autorité peut-elle faire comme si rien ne s'était passé ? Ce n'est pas la rétribution, pourtant hors de toute échelle des valeurs, qui choque, mais le défi est ouvert à l'égalité du traitement devant la loi. Le privilège, banni par la Constitution, rentre par cette porte.

Les Cantons, avec l'appui de l'autorité fédérale, imposeront-ils le simple respect de la loi commune ?

Il faudrait ajouter que les vedettes sont aussi le produit de l' "institution sportive". Que d'émissions télévisées, que de commentaires, que de cahiers spéciaux pour des événements qui n'en sont pas, ou pour des événements qui sont avant tout des faits médiatiques !

Mais cela aurait été un autre chapitre, plus difficile à aborder pour la TV.